

## **COMMUNE D'ASTILLE**

\*\*\*

ALIENATION DU CHEMIN RURAL LA MAISON NEUVE AU PROFIT  
DE

M. DENUAULT Didier

\*\*\*

## **DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

\*\*\*

### **\*DOSSIER B**

- décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989
- avis d'enquête publique
- arrêté municipal
- registre d'enquête publique
- délibération du Conseil Municipal

## COMMUNE D'ASTILLÉ

\*\*\*

### Aliénation Du Chemin Rural de LA MAISON NEUVE

Au profit de : Mr DENUAULT Didier

\*\*\*

### NOTICE EXPLICATIVE

\*\*\*

La présente notice a pour objet de présenter l'aliénation du chemin rural de La Grande Maison Neuve au profit de :

M. Denuault Didier.

#### SITUATION ACTUELLE :

M. Denuault Didier ayant fait une demande d'acquisition du chemin rural de La Maison Neuve, le conseil municipal a accepté cette proposition, ce chemin rural n'ayant été reconnu d'aucune utilité publique. Seule la propriété de M. Denuault est desservie par ce chemin rural et les parcelles longeant ce chemin lui appartienne également.

Le prix de vente est fixé à 2 000 euros le prix de ce chemin d'une superficie de 625 m<sup>2</sup>.

#### TRAVAUX PROJETÉS :

Les travaux projetés sont à la charge des acquéreurs.

#### DOMAINE FONCIER :

Ce chemin rural n° 2695 est référencé parcelle B 1123 d'une surface de 625 m<sup>2</sup>.

\*\*\*

Cette aliénation ne sera régularisée qu'après une enquête publique effectuée dans les formes prévues par les décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989.

\*\*\*



Commune :  
ASTILLE (011)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 441B  
Document vérifié et numéroté le 18/06/2024  
A Laval  
Par Vincent Metrard  
Inspecteur Cadastre  
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers  
Centre des Finances Publiques  
BP 70819  
60, rue Mac Donald  
53008 LAVAL CEDEX  
Téléphone : 02 43 49 77 17  
sdif.laval@dgfip.finances.gouv.fr

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susagréés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demande 6463.  
A -----, le -----

Section : B  
Feuille(s) : 000 B 05  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 18/06/2024  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage dressé

Par Kaligeo

Réf. : B24079

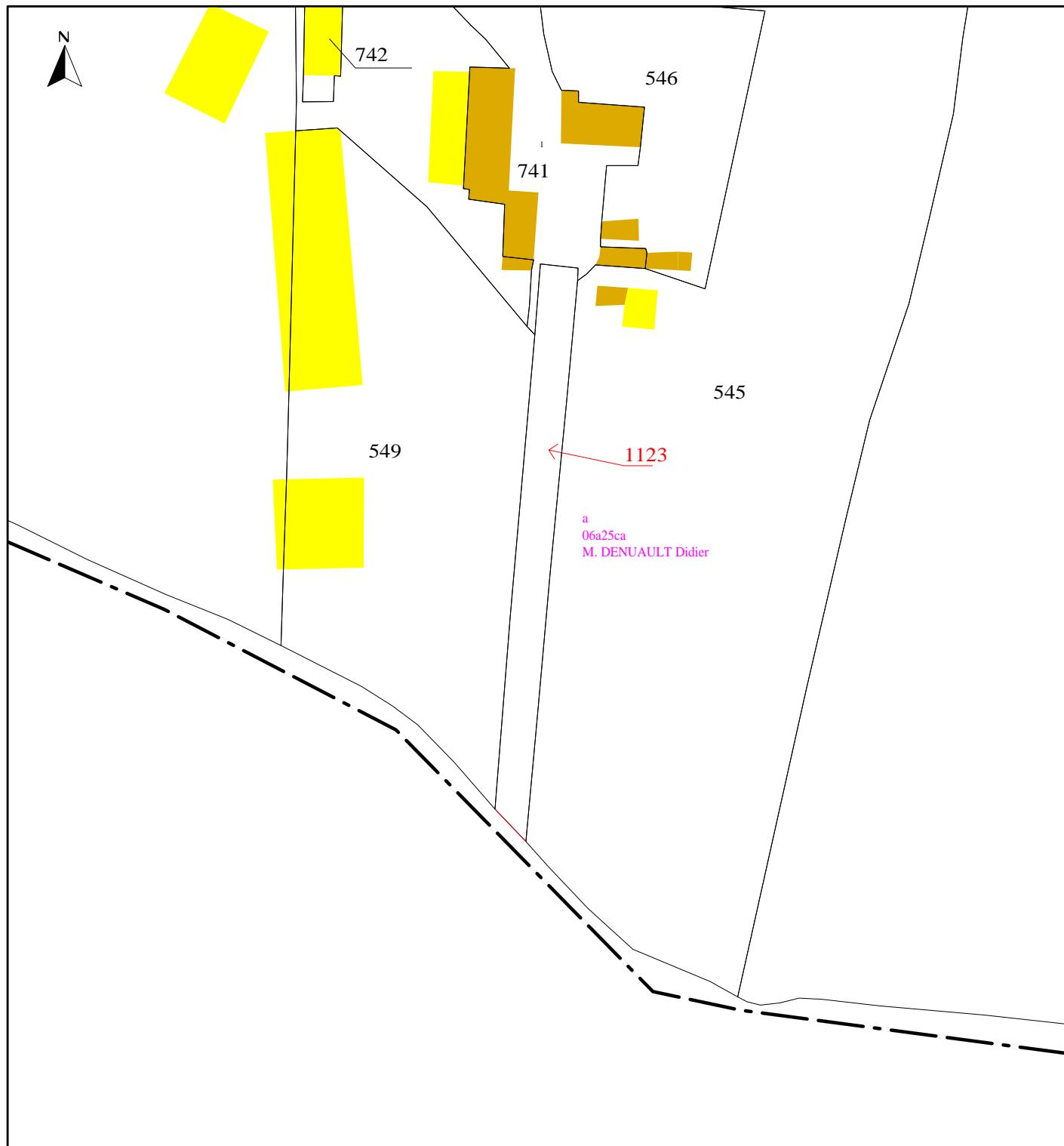
Le 18/06/2024

*Modification selon les énoncations d'un acte à publier*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

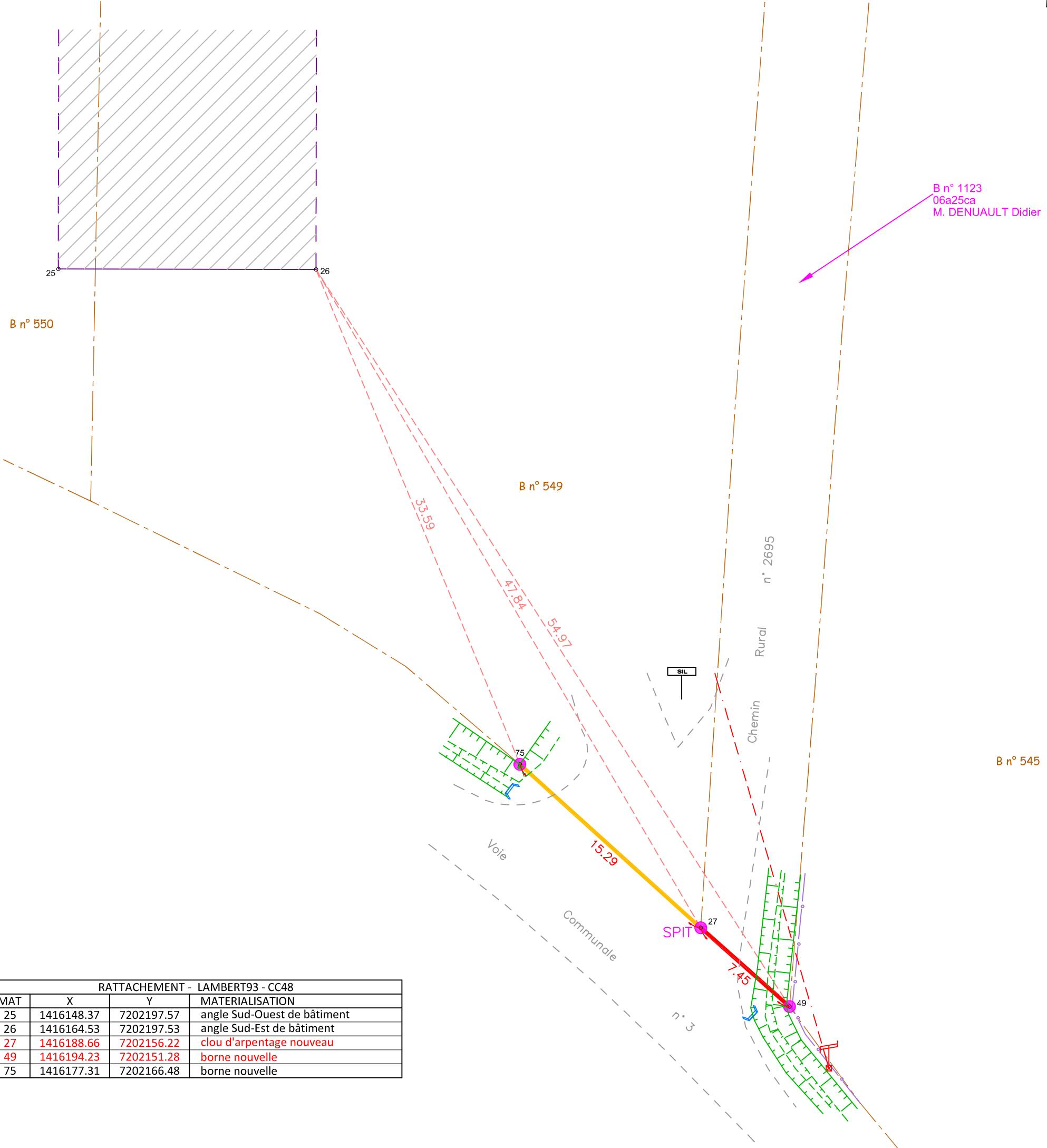
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



## PLAN DE DIVISION

Cadastral: Section B5

Dressé le 14/06/2024 par:  
(mis à jour le 18/06/2024)

Géomètres-Experts Fonciers  
Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP  
Tél: 02.43.53.76.33  
email: bonchamp@kaligeo.fr

Réalisé par: T GOISBEAULT

Dossier B24079b

Y:\TGOISBEAULT\COURANT\2024\B24079 - ASTILLE - La Giraudière et La Grande Maison Neuve\AUTOCAD\B24079b.dwg

## Légende:

- Borne OGE nouvelle
- Clou d'arpentage nouveau
- Nouvelle limite issue de la division
- Limite entre la parcelle B n° 549 et la Voie Communale n° 3
- Application cadastrale numérique non visible (limite non garantie)
- Clôture

ECHELLE 1/250 (A3)



**CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES**

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE															
PRÉFIXE : 000				PRÉFIXE : 000															
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	arpentage	SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	arpentage	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS			arpentage	MISE AU POINT FISCALE				
1	2	ha	a	3	4	5	6	7	8	9	ha	a	ca	11	12	LET. INDIC.	NATURE DE CULTURE	CLASSE	CONTENANCE
B5	DP	0		B5	1123	a	M. DENUAULT Didier				6	25		S. graphique		Compensation			
														625		Hors Tolérance => 0			
														Total : 625		Ecart Cadastre : 625 Total : 0			
														Ecart Cadastre Total : 625					
TOTAL				TOTAL				TOTAL				TOTAL				TOTAL			

## ATTESTATION D'ACHAT

ARRIVÉ LE	07 NOV. 2023
MAIRIE D'ASTILLÉ	

Je soussigné..... M<sup>me</sup> Renault Didier .....

demeurant à ..... La Maison Neuve .....

certifie sur l'honneur acquérir à la commune d'Astillé, 18 rue de la Mairie, 53230 ASTILLE

### Le bien suivant :

**Chemin rural dit « la maison neuve » d'une longueur approximative de 95 mètres pour une surface de 355 m<sup>2</sup>**

Le bien ci-dessus est vendu pour la somme de 2 000 euros net.

(Deux mille euros), recouvrant l'ensemble des charges liées à cette transaction (géomètre, enquête publique, parution dans les journaux, indemnités du commissaire enquêteur, acte notarié).

Fait à ..... Astillé .....

Le ..... 7 novembre 2023 .....

Signature avec mention « Bon pour accord »

↑ Bon pour accord ↑

*Renault*